

LE 7 SEPTEMBRE 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale en ce septième jour du mois de septembre l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : Vacant M. Robert Normand
Mme Brigitte Brochu M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 9 août 2021 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

233-09-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 69 343.49 \$

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 45 013.17 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Offre de la Fédération québécoise des Municipalités d'approvisionnement municipal en ingénierie et infrastructures.
- Deux plaintes de citoyens concernant l'utilisation de feux d'artifice. Un rappel sera fait à la population concernant l'article 5.23 du règlement #441 stipulant qu'il est interdit d'allumer, d'allumer ou de permettre que soit allumée une pièce pyrotechnique (incluant feu d'artifice et pétard),

sans avoir obtenu au préalable, un permis de la municipalité. Au même titre qu'un feu à ciel ouvert.

- Invitation à la population à participer au projet « les chemins de l'oubli ». Monsieur Claude Gagné, artiste, recueillera les histoires et souvenirs de citoyens se rapportant à Sainte-Marguerite ainsi qu'à la Beauce le jeudi 16 septembre entre 13h et 20h dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville
- Courriel reçu de la caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce informant que le centre de service sera ouvert au public tous les jeudis à compter du 9 septembre 2021.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'août 2021.

CPTAQ : Lettre de la CPTAQ informant qu'un avis d'infractions a été émis pour la propriété située au 411 rang Saint-Louis en raison que le lot est utilisé à des fins autres que l'agriculture.

ADMINISTRATION

234-09-2021

CALENDRIER ÉLECTORAL

Période de mise en candidature du 17 septembre au 1er octobre 2021

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil autorise la présidente d'élection à effectuer les achats de papeterie relatifs à la procédure électorale.

235-09-2021

OFFRE D'EMPLOI - SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(E) ADJOINT(E)

ATTENDU QUE les tâches administratives ne cessent d'augmenter et qu'une aide supplémentaire est devenue nécessaire;

ATTENDU QU'il serait plus efficient de rassembler les tâches liées à la comptabilité dans un seul et même poste de travail;

ATTENDU QU'il est essentiel d'embaucher un(e) secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) de façon permanente;

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de procéder à l'affichage du poste un(e) secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) et de mandater la directrice générale pour créer un comité de sélection;

236-09-2021

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance Chaton d'Or souhaite déposer une demande pour la création d'une nouvelle installation de 44 places sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marguerite;

ATTENDU QUE la création de cette nouvelle installation serait réalisée à même les lots 4 085 146 ET 4 085 152 situés au 312 rue Saint-Pierre à Sainte-Marguerite et qu'un système de location par bail emphytéotique, sur une durée minimale de 25 ans et renouvelable à tous les 5 ans, serait créé conformément aux exigences du ministère de la Famille et des Aînés;

ATTENDU QUE ce projet s'intègre dans la politique familles-aînées et dans les démarches entreprises par la Municipalité pour améliorer le milieu de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce, lors de la séance tenue le 20 octobre 2020, a appuyé par la résolution #15708-10-2020, la démarche des CPE Lacet de Bottine et Chaton d'Or et qu'il s'engage à faire les représentations nécessaires afin de faire reconnaître les besoins en service de garde dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Famille pour la création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Manon Deslauriers, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer le dépôt d'une demande de places en Centre de la petite enfance pour le CPE Chaton d'or;

Que le Conseil municipal s'engage à ratifier ladite demande d'une convention de partenariat avec le CPE Chaton d'Or si le projet est retenu.

237-09-2021

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME ENTRE LE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ET LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – BANQUE D'HEURES 2022

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme en janvier 2021;

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités membres de ladite entente doivent confirmer à la MRC leur besoin en termes d'heures pour l'année suivante, tel que stipulé à l'article 5;

ATTENDU que pour l'année 2022, la banque d'heures de la municipalité de Sainte-Marguerite sera fixée à soixante (60) heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de soixante (60) heures dans le cadre de la présente entente.

238-09-2021

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC – DEMANDE D'AUTORISATION – MUNICIPALITE DES SAINTE-MARGUERITE – SENTIERS PEDESTRES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite désire obtenir l'autorisation d'utiliser une section du lot 4 726 800 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'implantation de sentiers pédestres;

ATTENDU QUE la municipalité recherche cette autorisation afin de mettre en place des sentiers pédestres près du cœur de son village;

ATTENDU QUE la présente demande permet l'aménagement de sentiers pédestres qui donnent l'accès à un élément caractéristique du territoire soit le paysage montagneux et rural;

ATTENDU QU'il s'agit du seul emplacement aussi près du noyau urbain qui permet l'accès à un boisé et à des points de vue sur le paysage de la municipalité;

ATTENDU QUE les sentiers pédestres seront situés sur un lot boisé appartenant à la Municipalité et utilisés pour des puits d'eau potable, et ce à proximité du périmètre urbain;

ATTENDU QUE trois élevages se trouvent dans un rayon d'un kilomètre du site;

ATTENDU QUE les sentiers pédestres ne constituent pas un immeuble protégé et par conséquent n'apportent pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles environnantes;

ATTENDU QUE les sols du site visés par la demande affichent un potentiel de classe 5 et 7 avec comme principale contrainte le relief;

ATTENDU QUE relativement aux odeurs et aux aires de protection établies en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2), il ne résultera aucune contrainte supplémentaire quant aux activités d'épandage;

ATTENDU QUE cet aménagement n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ;

ATTENDU QUE la ressource sol de la municipalité et de la région n'est pas touchée par cette demande ;

ATTENDU QUE cette demande n'implique aucun morcellement de terres agricoles ;

ATTENDU QUE Sainte-Marguerite ne se trouve pas dans une agglomération de recensement ou dans une communauté métropolitaine

ATTENDU QUE Sainte-Marguerite ne se trouve pas dans la région métropolitaine de recensement de Québec;

ATTENDU QUE la réalisation des sentiers pédestres correspond aux orientations locale, régionale et québécoise et aux besoins des citoyens ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement

- QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite demande à la CPTAQ une autorisation d'utilisation à des fins non agricoles, soit pour l'implantation de sentiers pédestres, sur une section du lot 4 726 800 du cadastre du Québec.
- QUE les pièces justificatives sont annexées à la présente et font partie intégrante de ladite résolution.
- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise une dépense de 311\$ afin de couvrir les frais d'ouverture de dossier à la CPTAQ.

239-09-2021

CERTIFICAT DE RÉCEPTION FINALE RANG SAINTE-SUZANNE

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-conseils Ltée nous a fait parvenir une recommandation de paiement pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de réfection du rang Ste-Suzanne par l'entrepreneur R.J. Dutil & Frères inc. au 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la libération de la totalité de la retenue contractuelle de 2.5 % pour la réception définitive des ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection a été effectuée sur le site en juin 2021 afin de vérifier si les déficiences relevées en 2020 avaient été corrigées;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments de la liste de déficiences seraient corrigés;

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-conseils Ltée recommande la libération et le paiement de la retenue contractuelle au montant de 3 808.06 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter la libération de la retenue contractuelle en lien avec la réfection du rang Ste-Suzanne.

240-09-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal vende à Ecla Gestion Immobilière inc un terrain industriel d'une superficie de 28 685.82 pieds carrés au coût de 35 857.28 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 14 512.50\$ avait été versé en date du 5 décembre 2019 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

241-09-2021

VENTE DE TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal vende à Présisko inc un terrain industriel sur le lot #6 358 583 d'une superficie de 14 994.13 pieds carrés au coût de 3 748.53\$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 3748.53\$ avait été versé en date du 27 aout 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

242-09-2021

VENTE DE TERRAIN CONTIGU

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal vende à Pier-Ann Mercier et Hugo Grenier un terrain contigu aux lots 6 120 477 et 6 120 478 d'une superficie approximative de 5 030 pieds carrés au coût de 15 090 \$ avant taxes.

-Qu'un acompte de 3 018\$ avait été versé en date du 25 aout 2021 et est déduit du montant;

-Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

243-09-2021

MANDAT POUR MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal mandate WSP Canada inc. pour la mise à jour complète du plan d'intervention devenue nécessaire dans les exigences du MAMH au coût de huit mille neuf cents dollars (8 900\$) avant taxes. Ce rapport est requis dans le processus de demande de subvention de la TECQ

244-09-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION – PAVAGE

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu à l'unanimité

- Que la soumission de Pavage Gilles Audet inc soit acceptée au coût de 7 200 \$ avant taxes afin d'effectuer les réparations d'asphalte dans la zone urbaine et le rang Sainte-Claire;
- Que la structure pour couler la chaine de rue soit effectuée par Construction Giroux-Lattreur inc au coût de 72\$ / heure et le béton coulé par le responsable de la voirie.
- Que les fonds pour ce projet seront pris à même le surplus accumulé carrières sablières.

245-09-2021

OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE D'AIDE À LA VOIRIE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer une offre d'emploi pour un poste occasionnel d'aide à la voirie. Une description des tâches sera préparée, une annonce publiée. Les dépenses pour ce poste ont été prévues au budget.

HYGIÈNE DU MILIEU

246-09-2021

ABROGATION DE LA RESOLUTION 111-04-2021 - NETTOYAGE PUIITS

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du puits Bégin-2 n'est pas une dépense admissible au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'abroger la résolution 111-04-2021.

247-09-2021

NETTOYAGE PUIITS BÉGIN-2

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement

- De mandater Hydro-Gestion inc afin de procéder à l'extraction de la pompe du puits Bégin-2 afin de procéder à son nettoyage et de la remettre en place après les travaux au coût de 3 900 \$ plus taxes;
- DE mandater Akifer pour procéder au nettoyage du puits Bégin-2 au coût de 9 890.80\$ plus taxes;
- QUE les sommes soient prises à même le surplus cumulé.

LOISIRS ET CULTURE

248-09-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN SPORTIF

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la soumission de Élecal pour l'éclairage du terrain sportif est acceptée au coût de -41 059.02 \$ avant taxes.

DIVERS

- Projet CPE : Rappel aux jeunes familles de l'importance de s'inscrire sur place 0-5 et particulièrement d'aller mettre à jour le statut des enfants annuellement afin que vos demandes soient considérées dans l'octroi de nouvelles places. Si vous n'effectuez pas ces **mises à jour**, le dossier de votre enfant sera archivé et il n'apparaîtra plus sur les listes d'attente des services de garde.
- La distribution des compteurs d'eau sera finalisée dans les prochaines semaines.
- Une clinique de vaccination contre la COVID 19 se tiendra à la salle municipale le vendredi 10 septembre entre 13h et 18h.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

249-09-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Robert normand, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h03.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire